

Commission des Sports du
PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2014–2015

11 MAI 2015

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU LUNDI 11 MAI 2015 (APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1	Questions orales (Article 81 du règlement)	3
1.1	Question de M. Philippe Dodrimont à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée «Démocratisation du golf»	3
1.2	Question de M. Philippe Dodrimont à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée «Résultats du Centre d'aide à la performance sportive»	3
1.3	Question de Mme Virginie Defrang-Firket à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée «Promotion des sports de tir»	5
1.4	Question de M. Jean-Luc Crucke à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée «Réforme du football amateur»	5
1.5	Question de M. Anthony Dufrane à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée «Annonce des différents axes du Plan football»	5
1.6	Question de Mme Mathilde Vandorpe à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée «Plan Hockey»	9
1.7	Question de Mme Valérie De Bue à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée «Banderoles des supporters de Charleroi»	10
1.8	Question de M. Philippe Knaepen à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée «Addiction psychophysiologique au sport, la bigorexie»	11
1.9	Question de Mme Virginie Defrang-Firket à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée «Formation des moniteurs de fitness»	12
1.10	Question de M. Philippe Dodrimont à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée «Développement du polo en Fédération Wallonie-Bruxelles»	12
2	Ordre des travaux	13

Présidence de M. Bea Diallo, président.

– *L'heure des questions et interpellations commence à 14 h 00.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l'heure des questions et interpellations.

1 Questions orales (Article 81 du règlement)

1.1 Question de M. Philippe Dodriment à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée «Démocratisation du golf»

M. Philippe Dodriment (MR). – Depuis le sommet de la Belgique, en passant par nos Ardennes, jusqu'à la frontière française, en Wallonie Picarde, les parcours de golf wallons sont une véritable découverte sportive, naturelle et culturelle. La Wallonie offre de nombreux parcours pour les amateurs de la petite balle blanche.

En 2013, la Fédération royale belge de golf n'était pas encore reconnue par la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'a-t-elle été depuis lors?

Avez-vous, afin de rendre ce sport davantage accessible à tous, entrepris des démarches pour encourager une politique active de démocratisation du golf et de formation des jeunes?

La Fédération Wallonie-Bruxelles a-t-elle, en 2014, apporté un soutien aux écoles, à l'ADEPS et aux fédérations pour l'organisation de stages d'initiation? Qu'est-il prévu pour cette saison 2015?

La Fédération est-elle intervenue financièrement pour l'acquisition de matériel de golf ou pour des travaux d'aménagement de greens?

Le golf est-il une discipline en pleine croissance ou en régression? Combien de clubs compte-t-on en Fédération Wallonie-Bruxelles? Combien d'affiliés?

Combien de formations la fédération de golf a-t-elle organisées ces deux dernières années, avec le soutien éventuel de la Fédération Wallonie-Bruxelles?

M. René Collin, ministre des Sports. – Il s'agit d'une fédération nationale, scindée en deux ailes: l'Association francophone de golf (AFG) qui n'est pas reconnue pour l'instant car elle ne répond pas aux exigences du décret, d'une part, et la *Vlaamse Vereniging voor Golf* (VVG), d'autre part.

Mes services ont rencontré les dirigeants de l'AFG pour les épauler dans la constitution de leur dossier de reconnaissance et leur proposer notre appui dans le cadre de projets spécifiques.

De surcroît, l'AFG est régulièrement invitée par l'ADEPS pour présenter sa discipline, notam-

ment lors du Trophée Commune sportive ou du Retro Trophy. Pour ces actions, l'AFG a bénéficié de subventions ADEPS.

L'AFG prend également part à de nombreux événements familiaux organisés par les entités locales dans le cadre de manifestations sportives.

L'AFG a aussi mis en place le programme «Golf à l'école», à savoir une initiation des élèves de sixième primaire: deux heures par classe au sein de l'école et, la semaine suivante, deux heures par classe sur le practice des clubs voisins. Pour l'année scolaire 2014-2015, 1 000 enfants et 128 professeurs d'éducation physique sont concernés par cette initiation, soit 67 journées de travail prestées.

La Fédération Wallonie-Bruxelles compte 38 clubs et 24 256 affiliés en 2014, contre 23 673 en 2013, soit une augmentation linéaire de 3 à 5 %. Depuis 1991, le nombre de joueurs a pratiquement doublé.

L'AGF organise régulièrement des formations à destination du grand public. Le 19 avril dernier, une journée portes ouvertes a été organisée dans tous les clubs francophones. Plus de 2 000 novices sont venus s'essayer à ce sport. Nul doute que ces initiatives permettront d'ouvrir le golf à un public le plus large possible.

Le hasard du calendrier fait que je serai, demain matin, à Wanze et, l'après-midi, à Virton, pour toute autre chose, mais je profiterai de ce passage à Virton pour aller, à la demande du club local, visiter le petit practice de golf.

M. Philippe Dodriment (MR). – Je remercie le ministre pour ses réponses et pour les chiffres encourageants qui démontrent que la discipline s'ouvre de plus en plus, notamment aux jeunes pratiquants.

Des terrains sont à leur disposition en Wallonie, mais ils ne sont malheureusement pas toujours facilement accessibles, notamment pour les projets que le ministre nous a décrits et qui sont ouverts aux écoles.

Je me permettrai de diffuser ces nouvelles dans ma région où un terrain n'est pas toujours accessible comme les responsables locaux le souhaiteraient. À la suite de la réponse du ministre, nous pourrions entreprendre certaines démarches.

1.2 Question de M. Philippe Dodriment à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée «Résultats du Centre d'aide à la performance sportive»

M. Philippe Dodriment (MR). – Inauguré en 2014, le Centre d'aide à la performance sportive (CAPS) regroupe des spécialistes de la performance sportive de l'Université catholique de Louvain, de l'Université libre de Bruxelles et de l'Université de Liège.

Différentes initiatives ont été prises par votre prédécesseur pour que les membres de notre commission puissent prendre connaissance des compétences de ce centre.

Nous avons pu constater le savoir-faire des personnes qui devront mener à bien les travaux du CAPS et nous avons été attentifs aux explications fournies par le professeur Francaux.

Avant de proposer le développement de ce projet, notre groupe serait favorable à l'organisation d'une nouvelle réunion.

De plus, pourrions-nous faire le point après une année de travail du centre?

Pouvez-vous nous en dire davantage sur la coordination entre les trois universités?

Des mesures concrètes ont-elles été prises pour nos sportifs de haut niveau?

Quelles disciplines nécessitent-elles le plus de conseils, d'évaluation et d'accompagnement?

Pouvez-vous nous détailler le budget, même si ce point a déjà été évoqué lors de la discussion budgétaire?

D'autres compétences seront-elles développées?

Un décret a été adopté pour agréer le CAPS durant huit ans. Cette structure sera-t-elle reconduite après ces huit années? Il s'agit d'un travail de longue haleine, et nous devons dès à présent nous inquiéter de son avenir.

Une collaboration est-elle prévue entre ce centre et les universités du Nord du pays?

Je voudrais insister sur notre souhait et celui des parlementaires soucieux du sport de voir se tenir une réunion avec le CAPS dans le courant de cette législature.

M. René Collin, ministre des Sports. – Le Centre d'aide à la performance sportive (CAPS) est officiellement reconnu pour une durée de huit ans depuis le 1^{er} juillet dernier. C'est une association interuniversitaire d'aide à la performance sportive, fondée sur le partenariat entre les trois universités francophones belges et sur l'expertise scientifique spécifique et unique qu'elles ont acquise en la matière ces dernières années, chacune pour ce qui la concerne et dans la sphère de leurs compétences plus spécifiques. Le CAPS a vocation à réunir en une seule et même entité et association l'UCL, l'ULB et l'ULg avec lesquelles la Fédération travaillait déjà précédemment par le biais de conventions spécifiques. Ces universités collaborent régulièrement et très naturellement avec d'autres universités du pays, notamment la KUL.

Le CAPS dispose d'une équipe de renommée internationale dans le domaine des sciences de la motricité. Les professeurs Duchâteau, Carpentier, Francaux, Croisier et d'autres sont des références internationalement reconnues dans leurs spécifici-

tés. Le CAPS a également développé plusieurs outils internes et investi dans des appareils de haute technologie. Des évaluations sont réalisées tant en laboratoire que sur le terrain, grâce à un matériel précis et performant régulièrement mis à jour.

Comme le prévoit le décret, une subvention annuelle de 600 000 euros est prévue, dont 100 000 euros doivent être réservés pour la recherche scientifique. Je pense notamment à l'optimisation des méthodes de développement de la force explosive et à la mise au point de nouveaux procédés d'entraînement.

Après moins d'une année de fonctionnement, on peut se réjouir de la bonne collaboration entre les trois universités partenaires du CAPS, mais aussi de la qualité du service apporté et régulièrement encensé par les sportifs et nos fédérations. Nos sportifs sous statut bénéficient de cette approche d'excellence pour les évaluations isocinétiques et biomécaniques, avec une prépondérance pour le rugby. Cela s'explique par les traumatismes plus nombreux que par le nombre de joueurs. Ces analyses sont accompagnées d'un protocole adressé au médecin et/ou au kiné préparateur physique ainsi qu'à l'entraîneur en relation avec le sportif. Les rapports comportent également un volet «performance musculaire» ainsi qu'un chapitre sur les antécédents pathologiques et les risques lésionnels afin d'optimiser l'entraînement de nos sportifs.

Outre les évaluations isocinétiques et biomécaniques, le CAPS offre également une approche psychologique afin de compléter, si nécessaire, le travail de terrain. Ce fut le cas par exemple en athlétisme, en judo, en biathlon ou encore en escalade. Nos sportifs bénéficient également d'une évaluation métabolique, musculaire et nutritionnelle sans oublier, pour ceux qui en éprouvent le besoin, le travail en chambre hypoxique en fonction des lieux de compétition à venir.

À titre personnel, je suis convaincu du bien-fondé de cet outil qui permet d'aller encore beaucoup plus loin dans le détail et qui fédère les expertises. La différence au plus haut niveau se fait généralement sur quelques points de détail. La science nous offre l'opportunité d'y arriver.

Comme vous y avez fait allusion, il serait effectivement opportun, après un an et demi de fonctionnement, d'organiser une rencontre sur place avec le CAPS pour mieux juger de l'utilité de certains appareils, mais sans lesquels il n'y a pas de compétitivité possible vis-à-vis d'autres nations. Pourquoi la commission ne se déplacerait-elle pas pour voir sur place comment cela fonctionne concrètement?

M. le président. – Irions-nous voir ou tester les équipements?

M. Philippe Dodrimont (MR). – Cela ne pourrait qu'améliorer nos performances sportives,

Monsieur le Président. Nous sommes preneurs de tout ce qui peut nous aider!

Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour vos explications sur le fonctionnement du CAPS. Je suis d'accord avec vous, une visite sur place pourrait être organisée fin de cette année ou début de l'année prochaine, à la convenance de la commission et de son président. Merci aussi pour les explications précises par discipline sportive. Comme vous l'avez dit, le résultat sportif se joue sur certains détails. Nous avons soutenu l'initiative de M. Antoine pour la coordination entre universités et la création du centre. Il y a grand intérêt à ce que nos sportifs puissent bénéficier d'un tel outil. Il faudrait pouvoir évoquer régulièrement ce qui s'y fait. Les montants qui y sont consacrés sont élevés. Dès lors, il est toujours intéressant d'assurer que l'argent public est bien utilisé. Nous avons l'intime conviction que c'est bien le cas pour ce Centre d'aide à la performance sportive.

1.3 Question de Mme Virginie Defrang-Firket à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée «Promotion des sports de tir»

Mme Virginie Defrang-Firket (MR). – Selon le secteur de l'armement sportif, une tendance s'affirme aux États-Unis au fil des mois: les golfeurs abandonnent leur discipline au profit des sports de tir. Le même phénomène est-il observé en Belgique? La Fédération Wallonie-Bruxelles organise-t-elle une promotion spécifique pour les sports de tir? Des campagnes ont-elles été lancées à la suite de la médaille obtenue par Lionel Cox aux Jeux olympiques de Londres? Le biathlon est-il spécifiquement visé par ces campagnes de promotion?

M. René Collin, ministre des Sports. – Je suis ravi de m'exprimer à propos de cette discipline qui compte près de 18 000 adhérents, ce qui en fait la neuvième en termes d'affiliés en Fédération Wallonie-Bruxelles. Peu de gens le savent. Cependant, elle souffre d'un déficit de reconnaissance médiatique. Je n'ai aucun mal à comprendre l'attrait de certains golfeurs américains pour les sports de tir tant ces disciplines requièrent une technique parfaite et un effort de concentration optimal.

Toutefois, il est difficile de faire un parallèle entre les sports de tir en Belgique et aux États-Unis. Dans ce dernier pays, le second amendement reconnaît expressément la possession et le port d'une arme à feu, bien que chaque État puisse appliquer ces droits de manière spécifique. En Belgique, une personne ne peut posséder d'arme à feu que dans trois circonstances précises: en raison d'une collection d'armes historiques et pour la participation à des activités historiques, folkloriques, culturelles ou scientifiques; pour sa dé-

fense personnelle, bien que cette possibilité soit peu appliquée; pour la chasse ou le tir sportif. Ces conditions sont prévues dans la loi du 8 juin 2006 sur les armes qui règle les activités économiques et individuelles avec des armes.

À la suite du vote de cette loi, le nombre de pratiquants au sein de l'Union royale belge des sociétés de tir francophones (URBSTF) a légèrement augmenté. En outre, à la suite de la médaille d'argent remportée par Lionel Cox aux Jeux olympiques de Londres en 2012, de nombreux jeunes se sont inscrits à l'URBSTF pour découvrir cette discipline. L'âge moyen des affiliés ne cesse de décroître, ce dont l'URBSTF se félicite.

La nouvelle équipe dirigeante de l'URBSTF ne manque pas d'ambition. Elle était notamment présente au Salon Vert Bleu Soleil à Liège où elle proposait une initiation au tir à la carabine. Elle souhaite améliorer la communication et l'image de l'URBSTF. Dans la perspective des prochains Jeux olympiques, elle vise une nouvelle médaille. Elle organisera des campagnes de promotion qui mettront davantage cette fédération en valeur.

Mme Virginie Defrang-Firket (MR). – Il est extrêmement important de distinguer l'armement militaire de l'armement sportif. Notre pays compte un secteur de pointe dans ce dernier domaine. Il est intéressant d'utiliser comme flambeau Lionel Cox dont l'ascension dans cette discipline particulière fut fulgurante; il était amateur au départ. Son message «Si je l'ai fait, tout le monde peut le faire» est extrêmement positif. Il est utile de mieux faire connaître ces disciplines spécifiques à la population pour soutenir le secteur de l'armement de loisir dans notre pays. Pour ce faire, des campagnes de promotion sont nécessaires.

1.4 Question de M. Jean-Luc Crucke à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée «Réforme du football amateur»

1.5 Question de M. Anthony Dufrane à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée «Annonce des différents axes du Plan football»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions. (*Assentiment*)

M. Jean-Luc Crucke (MR). – On peut aimer tous les sports, il n'empêche que le football reste le sport le plus populaire. Très rapidement en effet, les gens s'associent au club de leur ville, de leur village ou à une équipe gagnante. Je dirai par parenthèse qu'une fois encore, ce que j'ai toujours dit s'est avéré exact, à savoir qu'au Standard, les talents se trouvent chez les femmes. Il se fait que l'équipe féminine du Standard a remporté le titre ce week-end. Je les en félicite.

M. René Collin, ministre des Sports. – Pour votre information, l'équipe de Sibret, village de 300 habitants, est montée samedi en division 2 nationale, devant la deuxième équipe du Standard.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Je félicite donc Sibret.

Vous me donnez l'occasion de parler de la deuxième division nationale. On confond beaucoup de choses dans ce débat, c'est pourquoi un peu plus de clarté s'impose.

Il y a d'abord toute la problématique de la Nationale 2, qui est une problématique à part entière. Comment organiser cette division? Qui doit s'y retrouver? Comment y accéder quand on dispose de moyens limités mais que l'on fait néanmoins preuve des qualités sportives requises? Comment s'équilibre la présence de clubs wallons et flamands?

Il y a ensuite la réforme plus générale du football amateur. La formule actuelle semblait fonctionner relativement bien, même si elle pouvait être améliorée. On a l'impression que l'intérêt général des clubs amateurs n'a pas été pris en compte et qu'ils n'ont pas été suffisamment associés à la réforme proposée. Je ne fais ici que rapporter des propos qui m'ont été confiés. L'exemple type est celui-ci. Si, demain, Tournai doit aller jouer à Bertrix et Bertrix à Tournai, cela va engendrer de longs trajets pour les joueurs, mais aussi pour les supporters, avec le risque que ceux-ci décident de ne plus se déplacer. Auparavant, ces mêmes clubs pouvaient se rencontrer sur un axe plus transversal lors de derbys qui drainaient beaucoup de monde. Qui dit public nombreux dit recettes, et qui dit recettes, dit encadrement. On ne peut donc pas travailler sans tenir compte de cet élément.

La situation de Bruxelles-Capitale s'inscrit dans la même logique. Comment les clubs de cette région vont-ils se positionner dans cette réforme? Auront-ils à le faire individuellement? Il semblerait que ces clubs devaient se positionner pour le 11 mai, à savoir aujourd'hui. La date a été visiblement reportée à la fin du mois de mai. Devaient-ils donner leur blanc-seing à la fédération ou devaient-ils mettre un halte-là? Entre-temps, un dirigeant carolorégien à l'ambition certaine et au talent tout aussi certain nous a malheureusement quittés. Cela a sans doute redistribué les cartes. Je lui rends ici hommage. Quoi qu'il en soit, nous disposons d'un peu plus de temps.

J'ai l'impression que la communication autour de ce dossier n'a pas été gérée de manière très professionnelle et que celle-ci s'est révélée démesurément complexe.

Ce qui aurait dû être simplifié ne l'a pas été. Cela ne facilite ni la compréhension ni l'adhésion. Et pour les passionnés, c'est dramatique. On ne peut pas être dirigeant dans le football sans être passionné, surtout dans le football amateur. Ce qui

vous attend du matin au soir, ce n'est pas une montagne d'argent, mais des problèmes: il y a bien sûr les difficultés budgétaires, mais il y a aussi les difficultés humaines. Les joueurs sont souvent jeunes et, pour les parents, leur enfant est toujours le meilleur. Il faut donc faire preuve de psychologie.

Je pense que le ministre doit indiquer la direction à suivre. Je sais qu'il ne peut pas prendre la place de la fédération et ne décide pas de tout. Mais le pouvoir politique doit prendre position et indiquer clairement ce qu'il peut faire et ce qu'il attend. Cela aurait le mérite de clarifier la situation.

M. Anthony Dufrane (PS). – Le 5 mai dernier, l'Union saint-gilloise a annoncé son intention d'interpeller l'Union des associations européennes de football (UEFA) sur le projet de réforme envisagé par l'Union royale belge des sociétés de football (URBSFA). Champion de Belgique à plusieurs reprises et figure emblématique du football belge, le club, qui vient d'être promu en division 2, avait déjà lancé une pétition pour s'opposer à ce projet. Ses dirigeants ne sont pas les seuls à interpeller sur cette réforme qui toucherait tous les échelons du football – amateur et rémunéré, en passant par le «non-amateur» – et avantagerait les clubs du Nord du pays.

Selon l'Union saint-gilloise, les nouveaux règlements, notamment ceux relatifs à la division 2, sont contraires aux statuts de l'UEFA et de la FIFA, instances auxquelles l'Union belge est affiliée.

Dans l'article 51bis relatif à la promotion d'une division à une autre, l'UEFA consacre le principe de promotion ou de relégation au terme d'une compétition saisonnière. Dans sa réforme, l'Union belge entend imposer un système de promotion ou de relégation basé sur les résultats des trois dernières saisons. L'Union saint-gilloise et d'autres clubs de division 3 ou de promotion, qui ont acquis sportivement le droit d'accéder à une division supérieure, pourraient en être privés par l'application de ce nouveau système.

L'UEFA, par la voix de son secrétaire général, M. Gianni Infantino, s'est déjà opposée à de telles réformes: «Tous les clubs participant à un championnat national doivent être promus et relégués selon les mêmes règles et sur la base des résultats sportifs obtenus à la fin de la saison en cours». L'UEFA et les fédérations qui y sont affiliées, dont l'Union belge, sont tenues de respecter ces statuts. Si le combat devait prendre une tournure juridique et européenne, l'Union belge risquerait de le perdre, comme la fameuse affaire Bosman l'a démontré par le passé.

Notre commission pourrait-elle rencontrer un responsable de l'Union belge afin de s'assurer que la réforme respecte les valeurs éthiques fondamentales?

M. René Collin, ministre des Sports. – Depuis plusieurs semaines, le football connaît des évolutions majeures sous l’impulsion de la Ligue professionnelle. Celle-ci cherche à se protéger en se garantissant dans les deux premières divisions des clubs qui répondraient aux exigences du système de licences.

Je n’ai jamais été amené à me prononcer sur le projet actuel. Pour voir le jour, il devra être entériné d’ici à fin juin par les différentes assemblées générales de l’URBSFA.

À partir de la saison 2016-2017, il y aurait seize clubs en D1 et huit en D2. Les huit élus du championnat de D2 disposeraient de trois ans pour se conformer aux exigences de la licence, notamment en termes d’infrastructures.

Je vous ferai grâce des multiples adaptations: play-off 1, super finale pour le titre en D2, play-off 2 entre les clubs de D1 et de D2, etc.

Le football amateur comptera, à partir de la saison 2016-2017, une D1 amateur nationale avec seize ou dix-huit clubs flamands, francophones et bruxellois, une D1 amateur gérée par l’ACFF avec seize clubs, une D2 amateur ACFF pour la partie francophone avec deux séries de seize clubs, et des séries provinciales.

Le champion de la D1 amateur nationale ne pourra accéder à la D2 que s’il reçoit sa licence D2. Les descendants de la D1 amateur nationale chutent dans des séries régionales en fonction de leur appartenance linguistique. Selon l’ACFF, tout laisse à supposer que les clubs bruxellois choisiront d’évoluer dans les séries francophones.

Le champion de D1 ACFF accéderait à la D1 amateur nationale. Le système préserve là une représentativité francophone. Les deux séries de D2 ACFF seraient déterminées en fonction des critères géographiques, comme les actuelles séries de promotion.

Même dans le système actuel, plusieurs clubs se plaignent de devoir effectuer de longs périple de la pointe du Hainaut aux extrémités liégeoises ou luxembourgeoises.

Enfin, les séries seraient constituées de seize clubs.

Monsieur Crucke, l’information n’a certes pas été optimale. Elle a été très diversement présentée par la presse, en fonction des réactions, des interviews et des déclarations des uns et des autres.

Si réforme il devait y avoir, elle devrait être avalisée par la Commission d’études francophone et par la Commission d’études néerlandophone.

Pour que chacun mesure la responsabilité de tous les acteurs, je rappelle que la Commission francophone est composée de deux représentants par province, de deux représentants pour les clubs francophones de D3 et de deux représentants pour

les clubs francophones de promotion; la Commission d’études néerlandophone doit faire le même exercice. Ensuite, l’organe législatif de l’Union royale du football belge, la Commission nationale d’études, doit entériner les propositions des commissions communautaires et modifier les textes réglementaires afin que la réforme débute pour la saison 2016-2017.

Par ailleurs, de nombreux clubs s’inquiètent de l’évolution des championnats des jeunes. Il n’y aurait pas de modifications dans l’organisation des 24 clubs du football rémunéré qui continueraient à évoluer ensemble. Par contre, rien n’est encore déterminé pour le football amateur. Plusieurs projets sont à l’étude dont une compétition de jeunes à l’échelon national pour les clubs de la D1 amateur nationale.

Il est vrai que l’Association des clubs francophones de football (ACFF) et l’équivalent flamand *Voetbalfederatie Vlaanderen* (VfV) organisent les championnats de jeunes de manière différente. Du côté francophone, il existe des séries régionales, provinciales et interprovinciales. Celles-ci regroupent les meilleures équipes – il s’agit des équipes et non des clubs. Ce modèle récompense ainsi une équipe en fonction de ses résultats sportifs, indépendamment de l’évolution générale du club dont elle est issue. Il me semble que ce système préserve la qualité et l’éthique sportive.

Comme vous le dites, Monsieur Crucke, je ne peux pas m’immiscer dans l’organisation d’une fédération. La FIFA interdit en effet l’immixtion du politique dans le fonctionnement des fédérations sous peine de bannir les équipes nationales des qualifications des grands rendez-vous sportifs. Je ne me rendrai pas coupable d’une telle maladresse!

Je continuerai à défendre la qualité du football francophone, ainsi que le modèle de proximité qu’il offre. Il y a quelques mois, j’ai dénoncé par écrit les projets fort avancés de mélanger les comités provinciaux, de supprimer à l’excès des relais de proximité, qui sont très importants!

Concernant les actions en justice, elles ajoutent à la confusion générale engendrée par la mauvaise communication, par le manque de concertation dans les projets. Les représentants du football amateur n’ont pas été associés aux discussions; ils n’ont été avertis qu’après coup des propositions imaginées par les représentants du football rémunéré.

On procèdera bientôt au renouvellement de responsabilités au sein de l’Union belge, et le contexte d’incertitude n’arrange rien à ce niveau.

Les éléments que je viens d’évoquer ont joué sur les réactions des uns et des autres. Des changements de direction de la Pro League ont aussi eu lieu. J’avais rencontré, à ma demande, M. Sneyers voici quelques semaines. Depuis, la présidence a

changé et il occupe une autre fonction. Tout ceci ajoute à la confusion.

De plus, il y a eu – et je ne dis pas cela parce que je suis ministre francophone – un comportement antisportif de certains clubs flamands lors des problèmes des licences qu’ont connus des équipes, notamment Mouscron.

Les actions en justice menées par l’Union Saint-Gilloise, le Lierse, le Cercle de Bruges, tantôt contre la Pro League, tantôt contre l’Union belge, tantôt contre la Cour belge d’arbitrage pour le sport me font penser à trois éléments.

En premier lieu, elles nous permettent de mettre en exergue qu’une des volontés principales que nous devons réaffirmer est l’esprit du sport. Lorsqu’un club est premier de sa division, il doit être promu. Lorsqu’il est dernier, il doit être relégué dans la division inférieure. Un système doit certes garantir le bon fonctionnement des clubs. Les clubs engageant des joueurs professionnels doivent bien sûr respecter toutes les lois fiscales, sociales ou des sociétés. Mais il faut laisser une place suffisante, effective et garantie à la compétition sportive et à son esprit. Je l’ai déjà dit en commission – je ne le dis pas parce que je suis Luxembourgeois – il est inconvenant d’imposer à l’équipe de Virton, ou à d’autres comme Ciney ou Sprimont qui connaissaient les mêmes problèmes, les mêmes critères qu’aux grands clubs et ceci en moins de six mois – alors que les délais d’autorisation de permis d’urbanisme ou de passation de marchés publics sont plus importants, sans oublier les règles budgétaires des communes ou les capacités de financement des régions.

En deuxième lieu, nous pouvons tirer comme conclusion de cet imbroglio juridicodjudiciaire que cela fait plus de dix ans que beaucoup tirent la sonnette d’alarme sur la situation de la deuxième division – et ce ne sont pas les francophones qui sont le plus en cause dans ces problèmes – et qu’aucune solution viable n’a été trouvée. Je peux comprendre que l’on veuille trouver une solution. Mais je pense qu’il faut afficher les responsabilités.

Enfin, le troisième élément est que le système – celui en préparation me semble d’une telle complexité et il s’ajoute à des clauses déjà extrêmement difficiles – amène une forme de judiciarisation du sport, ce qui n’est bon pour personne. Essayer de gagner sur le tapis vert des matchs perdus sur le gazon est contraire à l’esprit sportif.

Finalement – et ce n’est pas mon côté optimiste qui me le fait dire – à toute chose malheur est bon. Il y a eu tellement de confusions, de réactions, de prises de position, qu’un grand débat est amorcé. Certes, il n’est pas du tout fini parce que les concertations n’ont pas été suffisamment approfondies et ne sont pas terminées.

Ainsi, mes collaborateurs et moi continuons à rencontrer des clubs et des comités provinciaux.

Ce sera le cas ce soir encore. Par ailleurs, une rencontre est programmée avec l’ACFF.

Il importe avant tout que tout le monde y voie clair et mesure bien les enjeux. Cela vaut aussi pour la problématique des jeunes. Les responsables des clubs – j’en connais un qui est membre de la Commission nationale d’étude – travaillent parfois sur des textes différents. Nous aurons bien besoin des semaines à venir pour accomplir notre tâche. S’il doit y avoir une réforme, elle devra être beaucoup plus concertée, plus claire, respecter toutes les communautés et s’inscrire dans la viabilité du football amateur. J’ai déjà tenu ce propos. Je le tiendrai à nouveau lors de mes prochains contacts et, si nécessaire, je défendrai mon point de vue en d’autres lieux.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Nous nous trouvons à un tournant. À un moment donné, chacun doit prendre ses responsabilités. Cela vaut aussi pour le ministre.

Tout d’abord, il faut rappeler aux dirigeants du football professionnel qu’ils ne représentent que 24 clubs – 16 clubs de division 1 et 8 clubs de division 2 – qui ne pourront exister en créant le désert autour de la Ligue. Si la Ligue et le football rémunéré existent, c’est grâce à l’encadrement prodigué à de jeunes joueurs passionnés par de petits clubs. Le football a besoin de tout le monde. La Ligue ne peut occulter le football.

Ensuite, l’ACFF est, selon le ministre, persuadée que la majorité des clubs bruxellois rejoindront ses rangs. Je suis moins optimiste. J’espère me tromper, mais, dans ce pays, on applique régulièrement le principe de la carotte et du bâton. Souvent, la carotte est mise en évidence et le bâton n’apparaît qu’ensuite. Le ministre a raison de dire aux clubs bruxellois francophones qu’il s’agit d’un choix important. J’espère qu’ils tiendront compte de tous les éléments du dossier et pas seulement du volet financier.

Quant à la communication, notre analyse est semblable. Quand on mélange intérêts généraux et intérêts particuliers, ce n’est plus de la communication. C’est peut-être un slalom, mais quand on rate une porte, on risque de se retrouver hors-piste. C’est en tout cas l’impression que j’ai eue. Ce que j’ai lu me semble difficile à comprendre pour les dirigeants. Et que dire du supporter lambda, qui paie dix euros pour entrer dans le stade, parce qu’il aime l’équipe du coin et qu’il espère encore voir des jeunes courir sur les terrains.

Je dois aussi relativiser quelque peu, puisque le feu n’est pas encore passé au vert. Il va falloir réparer beaucoup de choses en termes de communication et de précision. Je ne suis pas opposé à une réforme du football, au contraire. Une réforme serait la bienvenue pour autant qu’elle tienne compte à la fois des réalités institutionnelles et des réalités sportives. Il faut être réaliste, la Belgique n’est ni l’Angleterre, ni la France, ni l’Allemagne. Il faut tenir compte de ce qui fait à la fois notre

charme et nos difficultés.

Enfin, je m'associe à la réflexion du ministre concernant la judiciarisation, mais, à un moment donné, chat échaudé craint l'eau froide. Certains ne font absolument plus confiance au système et ne voient d'autre issue que le recours aux tribunaux alors que, bien souvent, toutes les parties sont perdantes au bout du compte. C'est dire si la machine est détraquée. Je ne demande pas mieux qu'elle soit relancée dans un sens bénéfique pour le football, mais pour l'instant, je suis pessimiste.

M. Anthony Dufrane (PS). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour ce message clair. Néanmoins, je n'ai pas obtenu de réponse sur une éventuelle audition ou, à tout le moins, sur un échange.

M. René Collin, ministre des Sports. – Je suis désolé, j'ai effectivement omis de répondre sur ce point. Vous parlez de l'Union belge, mais il y a tellement d'acteurs, par exemple la Pro League pour le football professionnel. En ce qui concerne l'Union belge, d'aucuns s'imaginent que c'est le Comité exécutif qui décide, mais en réalité, son pouvoir de décision est très limité. La Commission nationale d'études, qui va examiner les propositions des deux commissions d'études communautaires, a quant à elle énormément d'importance. Je citerai également l'Assemblée générale des clubs et l'ACFF et son pendant flamand. À un moment donné, il y a tellement de réunions prévues, de concertations organisées, de contacts pris que nous pouvons difficilement prévoir des auditions compte tenu des agendas. De plus, nous devrions entendre beaucoup de monde, ce qui pourrait être problématique. Nous devons voir comment la situation va évoluer. Si l'on assiste, par exemple, à des blocages et que la réforme est reportée, alors on pourrait envisager de procéder à ces auditions, en cernant bien le type d'invités, les institutions concernées, etc. Mais quelle que soit la décision qui sera prise, quelle que soit la réforme qui sera entreprise – s'il y en a une – et quel que soit son contenu, le problème ne sera pas résolu. Cela étant, on peut très bien avoir un jour un contact direct avec l'un ou l'autre responsable dans ce domaine.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Je suis en général très favorable aux auditions et je pense que, par principe, un Parlement doit pouvoir organiser des auditions. Dans ce dossier, il me semble cependant que nous devons faire une exception. Si l'on procédait à des auditions, alors qu'il y a tellement d'intérêts divergents et tellement peu de consensus perceptible, on allumerait les derniers incendies qui pourraient mener à une pagaille totale. Il faudra sans doute organiser des auditions lorsque nous nous trouverons dans une phase terminale, qu'un consensus se sera dégagé et que l'on pourra mieux comprendre la situation et éventuellement l'améliorer. Cependant, et je ne le dis pas pour vous contredire, Monsieur Dufrane, au contraire car j'apprécie votre manière d'aborder

les dossiers, si l'on organisait aujourd'hui des auditions, nous risquerions d'aggraver la situation plutôt que de l'améliorer.

M. Anthony Dufrane (PS). – Je suis un homme sage, Monsieur Crucke. Ayant entendu la réponse du ministre, je n'insisterai certainement pas et j'attendrai sans jouer à l'incendiaire.

1.6 Question de Mme Mathilde Vandompe à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée «Plan Hockey»

Mme Mathilde Vandompe (cdH). – Le week-end dernier ont eu lieu à Uccle les finales des play-offs de hockey. Côté féminin, les deux meilleures équipes qui se sont hissées au sommet de l'*Athlon Hockey League* provenaient d'Anvers et de Waterloo. Dans l'*Audi Hockey League*, autrement dit le championnat masculin, l'équipe du Léopold n'a pas pu faire grand-chose face à des Dragons anversoïses qui les ont terrassés.

Au niveau international, on connaît la spirale positive dans laquelle sont entrés nos Red Lions depuis la médaille de bronze décrochée lors des Championnat d'Europe à Manchester en 2007, sans parler des performances de nos Red Panthers. Depuis la mise en place du programme Be Gold, en partenariat avec le Comité olympique et interfédéral belge (COIB) et la Loterie nationale, ces deux équipes disposent d'une structure professionnelle et ont pour objectif une participation aux Jeux olympiques de Rio de Janeiro en 2016.

Un autre grand rendez-vous international aura lieu à Anvers du 20 juin au 5 juillet au théâtre du KHC Dragons. Il s'agit de la dernière manche de qualification de la *Hockey World League*. On pourra y voir s'affronter dix équipes masculines et dix équipes féminines au cours de 66 matches de haut niveau. L'enjeu sera non seulement une qualification pour la finale de la World League mais surtout les précieux sésames pour les Jeux olympiques.

De ce côté-ci de la frontière linguistique, la Ligue francophone de hockey est reconnue par l'ADEPS depuis le début de 2013. Un an après cette reconnaissance, votre prédécesseur avait décidé d'adopter le Plan Hockey qui se déclinait en cinq axes. Monsieur le Ministre, ce week-end, vous vous êtes exprimé dans la presse sur ce sujet. Ce plan a-t-il eu des retombées positives sur le hockey? Quelles sont les opinions qui vous ont été communiquées? Souhaitez-vous renouveler l'expérience? Si oui, ce plan est-il perfectible et comptez-vous y apporter des améliorations? Êtes-vous disposé à accueillir un événement de l'ampleur de la *Hockey World League*?

M. René Collin, ministre des Sports. – C'est un sujet que j'ai abordé ces derniers jours. J'avais choisi de profiter des finales dames et hommes des play-offs à Bruxelles pour rencontrer tous les diri-

geants de clubs. Ils étaient du reste quasiment tous présents à la finale dames.

La progression du hockey est implacable. Le nombre de ses membres a augmenté de 56 % depuis 2009. La Ligue de hockey s'est fixé une stratégie en concertation avec les 39 clubs. Nous avons élaboré avec elle un plan visant à aider les clubs qui ont des équipes de jeunes; ils sont actuellement trente. Nous avons également évoqué avec les dirigeants des clubs la question des infrastructures. Il y a en effet un manque flagrant d'installations en Région bruxelloise. J'ai d'ailleurs insisté auprès de Mme Laanan pour qu'elle y soit attentive et qu'elle vérifie auprès des clubs de football s'il n'est pas possible d'établir des collaborations pour l'utilisation des stades. En Wallonie, le hockey essaime et ne se limite plus au Brabant wallon. Il y a désormais des clubs ou des envies de clubs partout. C'est tant mieux!

Le plan hockey comporte trois volets. Le premier prévoit une aide aux clubs pour un budget de 198 000 euros, avec un plafond de 10 000 euros par aide et une affectation à la formation des jeunes en fonction du nombre d'équipes de jeunes, de la présence d'arbitres diplômés, etc. Cette aide permettra de payer les arbitres et les entraîneurs de jeunes, d'acquérir du matériel sportif non durable et de financer des déplacements collectifs.

Le deuxième volet est original. Il consiste à prévoir un financement par mes services, la fédération et les clubs. Il y aura un appel à projets. Ceux-ci porteront sur la formation, le développement et l'éthique. Ils seront examinés par la fédération avant d'être transmis à mes services. Chaque projet pourra bénéficier d'une aide de 35 000 euros.

Le troisième volet permet d'ajouter 45 000 euros aux 762 000 euros du subside de fonctionnement de la Ligue. Ce montant supplémentaire permettra de réaliser le plan stratégique. Il prendra la forme d'un soutien à la gestion des clubs, à la promotion de l'éthique, au sport féminin, à l'arbitrage, aux démonstrations dans les écoles et à la sensibilisation des professeurs d'éducation physique. La Ligue contribuera également au financement de ces actions.

Les manifestations sportives internationales apportent une plus-value certes d'abord sportive, mais aussi économique et touristique. Je suis toujours attentif aux projets de ce genre, pour autant que cela reste dans nos moyens budgétaires. La World League se déroulera du 20 juin au 5 juillet 2015 à Anvers. Je suis prêt à examiner toute proposition à ce sujet. Entre-temps, nous espérons que, lors de cette manifestation, tant notre équipe masculine que notre équipe féminine parviendront à se qualifier pour les Jeux olympiques de Rio de Janeiro. La Belgique figure en effet parmi les meilleures nations du hockey.

Mme Mathilde Vandenborgh (cdH). – Je vous remercie pour vos réponses qui correspondent au

contenu de l'article paru ce weekend. Il est important de soutenir le hockey. J'ai d'ailleurs été sollicitée en tant qu'échevine des Sports à Mouscron pour aider à la création d'équipes. Les jeunes portent de l'intérêt à cette discipline sportive qui est exigeante et très spectaculaire.

1.7 Question de Mme Valérie De Bue à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée «Banderolles des supporters de Charleroi»

Mme Valérie De Bue (MR). – Le parquet de l'Union belge de football va poursuivre le Sporting de Charleroi pour la banderole déployée par les supporters carolorégiens lors de la rencontre de championnat, le 25 avril, entre Charleroi et le Standard. Ils sont convoqués demain, 12 mai, par le parquet.

Lors de ce match, les supporters locaux avaient brandi une banderole avec l'inscription: «*Ultras islamistes, les seuls à décapiter, c'est vous*». Comme d'autres au cours de cette saison, cette banderole a suscité la polémique; nous avons déjà eu l'occasion d'aborder le sujet au sein de cette commission ou en plénière. De tels faits sont portés évidemment préjudice à l'image du football et de notre pays à l'étranger.

Dans votre plan «Football», vous évoquiez le fair-play comme une base solide sur laquelle le football devait se construire. Je ne puis qu'adhérer à cet objectif, mais depuis les incidents qui se sont produits au Standard et au Sporting de Charleroi, quelles mesures concrètes avez-vous prises pour redorer l'image du football?

M. René Collin, ministre des Sports. – J'étais présent, ce jour-là et, outre la banderole, j'ai assisté à d'autres débordements – verbaux, cette fois – tout à fait regrettables voire inadmissibles étant donné la présence de nombreux enfants dans les tribunes. Je pense aux invectives lancées à l'encontre du talentueux joueur de Sclessin, Geoffrey Mujangi Bia.

En ce qui concerne les actions concrètes, le caractère impératif et prioritaire du respect des règles de fair-play a été rappelé au club. Nous élaborons en outre un plan, qui devrait être opérationnel dès la rentrée, avec l'Association des clubs francophones de football (ACFF) et qui fera l'objet d'une communication et de nouvelles actions concrètes avant le début du championnat. Par ailleurs, l'AISF collabore avec mes services à ce projet de campagne. D'autres communications auront également lieu.

Quant aux sanctions, outre la problématique des subsides, le parquet fédéral et le Tribunal arbitral du sport ont aussi un rôle à jouer, sans oublier les sanctions directes à l'égard des supporters. L'élément essentiel reste toutefois l'attitude et la réaction des clubs eux-mêmes. Concernant

l'incident en question, j'aurais espéré une réaction différente au moment même.

Mme Valérie De Bue (MR). – Vous parlez de rappel, de plan, de communication, mais je n'entends rien de véritablement concret. Le parquet et le tribunal ont un rôle à jouer, mais tant que les clubs n'auront pas été responsabilisés, de tels incidents risquent de se reproduire. Il faut aller beaucoup plus loin et fixer des limites, car les appels au fair-play ne sont manifestement pas entendus sur le terrain.

Comme nous avons déjà eu l'occasion de le dire, nous estimons qu'il faut conditionner l'octroi de subsides et d'incitants au respect de certaines règles élémentaires comme celles en matière de fair-play.

J'attends donc des mesures beaucoup plus concrètes, le plus rapidement possible.

M. René Collin, ministre des Sports. – Cela fait déjà partie des conditions.

Mme Valérie De Bue (MR). – Que comptez-vous faire, alors, en cas de non-respect?

M. René Collin, ministre des Sports. – Ne pas accorder les subventions.

Mme Valérie De Bue (MR). – Nous comptons dès lors sur votre vigilance et vous invitons à faire à nouveau passer le message à l'échelon des clubs.

1.8 Question de M. Philippe Knaepen à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée «Addiction psychophysiologique au sport, la bigorexie»

M. Philippe Knaepen (MR). – La pratique régulière et encadrée d'une activité sportive permet de garder une bonne forme physique et mentale. De nombreuses études parues ces dernières années pointent néanmoins un phénomène d'addiction au sport.

Ainsi, la bigorexie est définie comme «un besoin irrépessible et compulsif de pratiquer régulièrement ou intensivement une ou plusieurs activités physiques et sportives en vue d'obtenir des gratifications immédiates, et ce malgré les conséquences négatives à long terme sur la santé physique, psychologique et sociale».

Cette maladie reconnue officiellement par l'Organisation mondiale de la santé toucherait 10 à 15 % des sportifs. La bigorexie est comparable à l'addiction à l'alcool, à la cigarette ou encore à la drogue.

Cette problématique est transversale et nous place face à un important défi: offrir aux sportifs amateurs et professionnels un bon encadrement et de bonnes pratiques dans l'exercice de leur sport. Cette question rejoint notre débat sur la labellisation des salles de fitness, par exemple.

La Fédération Wallonie-Bruxelles dispose-t-elle de statistiques sur le nombre précis de sportifs touchés par cette maladie? Un accompagnement spécifique est-il proposé à ces personnes? Des formations permettent-elles aux professionnels de détecter rapidement les personnes atteintes de bigorexie?

M. René Collin, ministre des Sports. – Ce phénomène intéressant fait l'objet de nombreuses études dans le monde. La pratique sportive, au même titre que les jeux de hasard, les jeux vidéo ou l'alcool, peut entraîner une forme de dépendance, voire une addiction physique et psychologique.

Le Centre d'études et de recherches en psychopathologie (CERPP) de Toulouse définit l'addiction au sport comme «un besoin irrépessible et compulsif de pratiquer régulièrement ou intensivement une ou plusieurs activités physiques et sportives en vue d'obtenir des gratifications immédiates, et ce malgré les conséquences négatives à long terme sur la santé physique, psychologique et sociale».

La libération d'endorphines par le cerveau pendant la pratique sportive n'explique pas la bigorexie que l'Organisation mondiale de la santé définit comme une dépense excessive à la pratique sportive. Cette dépendance ne résulte pas tant d'une accumulation d'heures d'entraînement, mais est plutôt liée au rapport psychologique que le sportif a développé avec son sport pour compenser un malaise quant à son physique ou un mal-être dans sa vie sociale. La bigorexie peut causer à long terme des blessures en cas de surcharge, des problèmes cardiaques voire un délaissement de la vie familiale et professionnelle.

La pratique sportive régulière est cataloguée par notre société comme positive. Cette pathologie est donc sournoise. Une activité positive et promue peut devenir une pratique perverse.

La bigorexie touche généralement les hommes de plus de 40 ans. Les joggers, les adeptes du vélo et de la culture physique, de la musculation en salle par exemple, sont une population à risque, mais nul n'est à l'abri. Le travail doit donc se centrer sur la formation des entraîneurs afin de prévenir cette dérive.

Le décret relatif au fitness nous permettra d'amplifier la prévention et d'améliorer la connaissance des signaux envoyés par le corps, mais aussi de garantir des salles de qualité à près de 250 000 pratiquants en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Nos sportifs de haut niveau doivent suivre des programmes définis par leurs directions techniques. Ces dernières adaptent au jour le jour la charge d'entraînement en fonction des besoins, des blessures et de la fatigue. N'oublions pas non plus l'approche scientifique du Centre d'aide à la performance sportive (CAPS).

Votre question nous a permis d'attirer l'attention sur ce phénomène et je vous en remercie.

M. Philippe Knaepen (MR). – Comme vous l'avez dit, votre rôle est de promouvoir la bonne pratique sportive en Fédération Wallonie-Bruxelles. J'ai été surpris par ces chiffres. Cette maladie est reconnue. Elle touche 10 à 15 % du public. Vous n'avez pas répondu sur ce point. Travaillez-vous sur ce dossier?

M. René Collin, ministre des Sports. – Nous y travaillons.

M. Philippe Knaepen (MR). – Vous me rassurez. Chacun d'entre nous connaît des exemples de parents acharnés au bord du terrain. Ils veulent pousser leur enfant à tout prix. L'entraîneur a un rôle à jouer. Il doit calmer les parents. La bonne pratique doit avant tout permettre le développement de l'enfant, sans en faire un «Kofi Annan du sport».

1.9 Question de Mme Virginie Defrang-Firket à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée «Formation des moniteurs de fitness»

Mme Virginie Defrang-Firket (MR). – Monsieur le Ministre, je vous avais interrogé en février 2015 sur la labellisation des clubs de fitness. Sur le même sujet, en séance plénière, le 29 avril dernier, vous annonciez, en réponse à deux questions d'actualité sur les salles de fitness *low cost*, qu'une réunion se tiendrait le 6 mai entre votre cabinet et celui du ministre chargé de la formation ainsi qu'avec le service francophone des métiers et qualifications. Selon vous, le but de cette réunion était d'apporter une réponse aux questions sur l'évaluation des formations et la qualité de l'encadrement dans les salles de fitness.

Quelles conclusions tirez-vous de cette évaluation? Où sont les failles? Des pistes de solution ont-elles été dégagées à la suite de cette réunion? Quel est le calendrier de leur mise en œuvre? Comment les moniteurs de fitness seront-ils formés et diplômés?

M. René Collin, ministre des Sports. – Le 6 mai, une réunion s'est tenue au cabinet entre la cellule Sport et le cabinet d'Éliane Tillieux, la ministre wallonne de l'Emploi et de la Formation. Les représentants du Service francophone des métiers et des qualifications (SFMQ) étaient également présents.

Cette réunion avait pour but de vérifier la compatibilité de l'arrêté d'application avec les profils métiers et formations définis par le SFMQ. À la suite de cette réunion, mes collaborateurs ont effectué les derniers ajustements afin que le texte corresponde parfaitement aux profils de fonctions édités par ce service. Dès que ces modifications seront réalisées, une nouvelle réunion sera organi-

sée avec l'ADEPS pour présenter un texte clair et complet au gouvernement.

Nous n'avons pas voulu nous enfermer dans un calendrier. L'objectif est de proposer rapidement l'arrêté au gouvernement pour une première lecture afin que le texte puisse être adopté rapidement, bien entendu après avis des différentes instances consultatives et analyse juridique du Conseil d'État. Ce texte important vise à améliorer la protection du consommateur et contribue à assainir un secteur qui compte près de 250 000 pratiquants.

Mme Virginie Defrang-Firket (MR). – Je comprends que vous refusiez de vous enfermer dans un calendrier que vous ne pourriez peut-être pas respecter. Cependant, l'encadrement des salles de fitness est une vraie nécessité pour protéger les clients de ces salles. En effet, certaines personnes reprennent le sport après des années; d'autres placent la barre très haut, sans limite dans l'utilisation des engins ni dans les cours collectifs qui sont parfois de haut niveau. Quand les mouvements sont mal effectués, les conséquences peuvent être très graves pour le corps, notamment pour le dos et les articulations. Toute personne a accès à ces salles, or tout le monde n'est pas coaché de la même façon d'une salle de fitness à l'autre. Il importe donc d'avancer dans ce décret, notamment sur la formation liée à la labellisation pour que le sportif puisse choisir en connaissance de cause le club qui lui convient et qu'il sache à quoi s'attendre au niveau de la qualité de l'encadrement et de la formation des instructeurs.

1.10 Question de M. Philippe Dodrimont à M. René Collin, ministre des Sports, intitulée «Développement du polo en Fédération Wallonie-Bruxelles»

M. Philippe Dodrimont (MR). – Passionné par le sport et par les chevaux, j'affectionne particulièrement le polo. Cette discipline connaît un grand succès dans certains pays, notamment en Argentine, son pays d'origine, mais aussi dans d'autres pays d'Amérique du Sud, en France et en Angleterre.

Je souhaiterais faire le point sur les initiatives prises en Fédération Wallonie-Bruxelles. Je sais qu'un club a été créé à Mons. Qu'en est-il? Une structure digne de ce nom a-t-elle déjà été mise en place? Quel est le nombre de pratiquants?

Existe-t-il d'autres initiatives? Des événements sont-ils envisagés dans le milieu équestre? L'hippodrome de Ghlin pourrait-il accueillir ce type de joutes sportives?

L'ADEPS peut-elle prendre en charge l'organisation de stages dans cette discipline qui, à mon sens, mérite notre attention?

M. René Collin, ministre des Sports. – La pratique du polo en Belgique est effectivement

moins répandue que dans d'autres pays et est plus développée dans le nord du pays.

Cette situation est due à l'organisation des Jeux olympiques de 1920 à Anvers. À l'époque, le polo faisait partie des sports olympiques et une piste de polo ainsi que des terrains d'entraînement furent donc créés à Anvers pour l'occasion. Dans la foulée, une équipe nationale a été mise en place et la pratique de ce sport s'est pérennisée grâce aux sites existants. Anvers compte toujours deux clubs qui évoluent de pair avec les Pays-Bas.

Jusqu'il y a peu, il n'existait, au sud du pays, aucun club, aucune infrastructure permettant de pratiquer cette discipline. Comme vous l'avez dit, quelques joueurs se sont rassemblés pour faire la promotion de ce sport, notamment à l'hippodrome de Ghlin, dont les responsables ont été contactés par des travailleurs transfrontaliers, membres du club français de Chantilly, soucieux de trouver des lieux d'entraînement en semaine.

C'est ainsi que, lors de la rénovation de la piste de l'hippodrome, on a intégré la composante de la pratique du polo dans l'étude du projet, en veillant à prévoir une polyvalence des infrastructures. La piste actuelle permet d'offrir une surface de 300 mètres sur 150, sablée et propice à la pratique du polo. Cette infrastructure mixte est remarquable et figurerait parmi les plus belles d'Europe. Quelques passionnés y ont créé un club, l'International Polo Club de Mons. Les pratiquants sont malheureusement assez rares et le lancement du club est donc assez laborieux puisqu'il repose

sur les épaules de quelques passionnés.

Je souhaite les encourager et si des manifestations ponctuelles devaient être organisées en Fédération Wallonie-Bruxelles, je ne manquerais pas d'y prêter une oreille attentive, car ce sport est universel et a le mérite de mettre en compétition des sportifs et la plus noble conquête de l'homme, le cheval.

M. Philippe Dodrimont (MR). – Je remercie le ministre pour cette réponse et pour le soutien apporté aux initiatives prises en la matière.

Nous resterons attentifs à l'évolution de cette discipline. Les grandes dimensions de la piste nécessaires pour la pratique de ce sport constituent évidemment un frein à son évolution et à l'organisation de démonstrations, notamment lors de jumpings.

2 Ordre des travaux

M. le président. – Les questions orales adressées à M. René Collin, ministre des Sports, de M. François Desquesnes, intitulée «Bigorexie», et de M. Bertin Mampaka Mankamba, intitulée «Padel», sont retirées.

M. le président. – Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 15 h 30.*